

**Monsieur ATTAL :**

**« Venez passer une journée sans caméra ni presse dans nos écoles et vous verrez ! »**

Depuis la nomination de Gabriel ATTAL au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, l'école est au cœur de tous les débats depuis quelques semaines. Même le Président de la République en a fait son « pré carré ». Tous les sujets y passent, qu'ils soient incongrus ou essentiels !

Or, au SYNEP CFE-CGC nous sommes outrés de constater au quotidien que les beaux discours sont loin de la réalité du terrain que nous vivons et/ou subissons. Que nous soyons personnels, enseignants ou élèves, l'école ne nous rend pas toujours heureux et à juste titre !



Il est évident, qu'il existe des disparités d'un établissement à un autre mais les remontées depuis plusieurs jours sont nombreuses pour dénoncer ce qu'au SYNEP CFE-CGC nous qualifions de maltraitance.

En effet, alors que Monsieur ATTAL se targue, avec des discours bien policés, que l'école se doit de rendre heureux les élèves, le SYNEP CFE-CGC vous démontre par quelques exemples concrets et vécus qu'il y a encore du pain sur la planche :

- Les règlements intérieurs stipulent généralement l'interdiction de boire durant les cours : pour le SYNEP CFE-CGC, en ces temps de canicule, il est de notre devoir au contraire d'inciter les élèves à boire davantage.
- La pause déjeuner de nos lycéens est souvent réduite à 30mn : le SYNEP CFE-CGC exige que la pause soit d'1h comme c'est le cas pour les collégiens. Les classes sont tellement surchargées que les « roulements » de cantine ne se font pas correctement et certains d'entre eux reviennent en classe sans avoir pu déjeuner...
- Ces classes surchargées conduisent certains élèves à avoir une visibilité réduite du tableau car ils sont collés contre un mur dans un coin de salle. Nous savons au SYNEP CFE-CGC que l'école est devenue un théâtre tristement comique mais là il est impossible de demander un tarif préférentiel pour cause de « visibilité » réduite ! Le SYNEP CFE-CGC s'obstine à demander un allègement des effectifs.
- Les sanitaires font fuir la plupart des élèves pour cause d'hygiène douteuse et ces mêmes sanitaires sont parfois tout simplement fermés. Est-il normal qu'au XXIème siècle, un élève doive se retenir durant 8 heures ? Encore une fois, il en va de la bonne santé des jeunes !

La liste pourrait encore s'allonger mais ne tombons pas dans le cynisme absolu ! Le SYNEP CFE-CGC est scandalisé des incohérences et des mensonges érucés sur les chaînes de télévision. Nous demandons à notre ministre d'ouvrir plus grand les yeux, de venir sur le terrain plus souvent (en train et non pas en avion !), de rester 8h assis dans une salle de classe surchauffée, entouré de 35 camarades, sans boire, sans pouvoir aller aux toilettes dignement et sans déjeuner car c'est la désorganisation totale... Il pourra alors prendre toute la mesure de la définition de l'adjectif « heureux »

**Sylvie TUROWSKI**

\* \*

### **Information de dernière minute sur la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat**

Au mois de juin 2023, le SYNEP CFE-CGC avait communiqué sur la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, annoncée par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques.

Monsieur Guerini a précisé ce lundi 11 septembre 2023 sur *Public Sénat* que cette prime serait versée en une seule fois pour 90% des personnels en octobre et pour 10% en novembre.

Le SYNEP CFE-CGC rappelle que cette prime dégressive de 800 euros à 300 euros est attribuée en fonction du niveau de rémunération (selon plusieurs paliers).

**En attendant le versement de cette prime, nous scruterons déjà avec attention nos bulletins de paye dès septembre afin de vérifier si notre « revalorisation choc » claironnée depuis plusieurs semaines a bien été versée !**

1/2

### Prévoyance : une affaire qui trouve -enfin- une issue heureuse !

C'est après plusieurs mois de persévérance et des heures fastidieuses de travail et de recherches que le SYNEP CFE-CGC a vu un de ses dossiers liés à la Prévoyance aboutir positivement.

#### L'affaire :

En janvier 2022, un professeur d'EPS d'un établissement privé sous contrat de Vaucresson (92) subit un accident de travail. Or, cet événement a lieu lors de son activité complémentaire (une association sportive des Yvelines). Il bénéficie alors d'un arrêt pour ses deux activités à la suite de cet accident et reprend le travail en septembre 2022. Alors que ce professeur aurait dû bénéficier d'une prise en charge par la Prévoyance pour son activité principale à partir de mai 2022, il a constaté que son salaire d'enseignant avait diminué de moitié et n'a pu bénéficier du complément de la prévoyance à laquelle il cotise.

Lorsque le SYNEP CFE-CGC prend l'affaire en charge en novembre 2022, ce professeur d'EPS avait de son côté remué ciel et terre afin que la prévoyance de son établissement prenne le relais à l'issue des 90 jours d'arrêt. Mais en vain...

Le SYNEP CFE-CGC a alors contacté différentes instances : le rectorat de Versailles, la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine, la comptabilité de l'établissement ainsi que la caisse primaire d'assurance maladie. Chacune des parties, se renvoyant la « balle », nous assurait que le nécessaire avait été fait pour que ce monsieur puisse être indemnisé comme il se doit. Tour à tour à l'écoute, parfois agacées mais conciliantes, ces instances nous ont malgré tout aidé dans cette affaire labyrinthique. Nonobstant, les mois s'écoulaient mais l'affaire n'avancait pas. Le SYNEP CFE-CGC a donc persévéré dans ses recherches et a finalement trouvé la faille : l'établissement a bien confirmé que le professeur d'EPS cotisait pour la prévoyance mais que la direction avait omis de déclarer les enseignants titulaires dont faisait partie ce professeur auprès de l'organisme de prévoyance ! La directrice de l'établissement s'est donc engagée auprès du professeur à lui rembourser les milliers d'euros non perçus au cours de ce long arrêt.

**L'affaire s'est soldée positivement fin juillet 2023.**

**Le SYNEP CFE-CGC enjoint donc une fois de plus les professeurs à bien vérifier l'existence de leur contrat de prévoyance auprès de leur chef d'établissement.**

Sylvie TUROWSKI

\* \*

### Et si vous profitez sereinement de votre retraite grâce à une mutuelle engagée à vos côtés ?



La MNEC s'engage aux côtés du SYNEP CFE-CGC

Pour vous proposer des garanties adaptées à vos besoins et créées sur mesure  
Et bénéficier d'avantages dédiés :

- Un forfait de médecine douce et d'actes non remboursés par la Sécurité Sociale.
- Une assistance 24h / 7j et de la téléconsultation
- Un service de tiers payant généralisé
- Une action sociale pour vous soutenir lorsque vous êtes confrontés à des difficultés

**1 an de protection juridique est offert pour les non adhérents du SYNEP CFE-CGC venant de leur part  
1 mois de cotisation est offert aux adhérents du SYNEP CFE-CGC, qui offre déjà la protection juridique !**

Pour tous renseignements, un conseiller MNEC est à votre disposition : [mnecl@identites-mutuelle.com](mailto:mnecl@identites-mutuelle.com).

\* \*

**Le « billet d'humeur » d'Evelyne du 10 septembre 2023**

**« Rentrée 2023, enseignants : ce qui change pour vos relations avec les parents d'élèves. »**

[https://www.synep.org/evelyne\\_2023.htm#qmlvzehrrc](https://www.synep.org/evelyne_2023.htm#qmlvzehrrc)

2/2